

les obligations de l'État de même durée parce que les banques pourraient prêter cet argent au gouvernement en achetant des obligations. Le traitement de ces prêts entraîne des dépenses supplémentaires que le simple fait d'acheter des obligations de l'État n'exige pas. Voilà qui explique la faible augmentation par rapport à l'ancien taux.

Au sujet du montant, les députés devront s'attendre à ce qu'il y ait des frais supplémentaires étant donné que la loi s'appliquera également aux prêts pour achats de petites terres, et que la durée de ces prêts sera sans doute plus longue qu'aux termes de l'ancienne loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Cependant, ni nous ni les banques n'ont l'expérience de ce genre de prêts. Je tiens à dire, toutefois, que le taux d'intérêt serait lié à une formule qui tiendrait compte d'un taux comparable au taux d'une obligation de l'État, de même durée. Nous sommes d'avis, et les députés s'en rendent compte, j'en suis sûr, que les banques participeront à ce programme dans la même mesure qu'autrefois. Mon ami conviendra avec moi que les banques ont appuyé avec enthousiasme la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, en vigueur pendant longtemps. Nous voulons nous assurer qu'elles continueront de le faire. Je n'ai aucunement cherché de faux-fuyants; dès que j'aurai des renseignements positifs et précis, je les ferai connaître aux députés.

**M. Muir (Lisgar):** Le ministre veut-il dire par là qu'il est disposé à prévoir plusieurs taux d'intérêt dans la loi?

**L'hon. M. Olson:** Non, monsieur l'Orateur, je n'ai pas dit cela. J'ai voulu dire que le taux pour les machines pourrait être différent, disons si l'échéance du prêt est de trois ans. Ce sont des hypothèses que je formule au hasard. Le taux pourrait être différent s'il s'agit de l'acquisition de terres payables en 15 ans. Encore une fois, nous en revenons à ce que j'ai répété maintes fois, c'est-à-dire qu'il s'agit de l'argent des banques. Nous voulons être certains de leur appui, voilà pourquoi nous devons nous arranger pour fixer un taux maximum, auquel nous pourrions garantir les prêts et qui conviendra aux banques. Il se peut que l'intérêt des prêts de trois ans, destinés à l'achat de machines qui se déprécient rapidement diffère un peu de celui des prêts pour achat de terres. Je sais toutefois que ces taux seront en rapport avec celui qui est en vigueur pour les obligations de l'État.

[L'hon. M. Olson.]

**M. Muir (Lisgar):** Devons-nous donc en déduire qu'on n'a aucunement discuté avec les banques à charte ou autres prêteurs intéressés d'une formule qui leur serait présentée par le gouvernement et qu'ils considéreraient comme satisfaisante?

**L'hon. M. Olson:** Je ne dirais pas qu'il n'y a pas eu de discussion. A ce stade, il ne serait pas utile, je pense, d'avoir une discussion ou de dire que les banques ont accepté ceci ou n'ont pas accepté cela. Les députés d'en face comprennent sûrement que le ministère des Finances fasse adopter par la Chambre un bill qui fixe les termes et les conditions des prêts avant de pouvoir prendre une décision définitive sur ce que sera, en vertu de la garantie, le taux d'intérêt maximum.

Je crois que c'est le député d'Assiniboia qui me demandait hier combien de temps il faudrait après l'adoption de la loi pour qu'elle soit mise en vigueur. Je ne puis donner au comité de réponse définitive mais ce serait sans doute dans les quelques jours qui suivront la sanction royale. Nous avons de bonnes raisons de le croire.

**M. Bigg:** A-t-on examiné la question des taux d'intérêt différents pour des entreprises d'importance différente? Je fais allusion à la différence entre une ferme familiale et une ferme corporative. La question a-t-elle été discutée?

**L'hon. M. Olson:** Assurément. Mon ami conviendra volontiers que le principal objectif de la présente mesure et d'autres également consiste à aider les agriculteurs à obtenir des unités rentables. Le problème se pose alors de savoir ce qu'est en fait une unité rentable. J'ai suivi assidûment les remarques de mon honorable ami, dont certaines ont mon appui. Il admettra sans aucun doute que le meilleur service à rendre aux cultivateurs, c'est de les aider à acquérir de l'outillage et des terres, pour qu'ils puissent s'installer dans des fermes capables de faire leurs frais et d'assurer un niveau de vie convenable à leurs propriétaires.

• (4.10 p.m.)

**M. Thomson (Battlefield-Kindersley):** Monsieur le président, le ministre a-t-il consulté les coopératives de crédit et les compagnies de prêt à propos de cette mesure? Il nous a assuré avoir eu des entretiens préliminaires avec les banquiers, mais les prêts ne peuvent pas venir que des banques. A-t-il consulté ces institutions pour déterminer le taux d'intérêt qu'elles sont disposées à exiger?